

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2026 / 054

**Séance ordinaire du 26 juin 2026
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

<u>Date de convocation :</u> 19 juin 2026	<u>Le quorum étant atteint :</u> Conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Représentés : 5 Absents : 2
<u>Président de séance :</u> Mme Amapola VENTRON, maire	<u>Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :</u> Votes pour : 31 Abstention : 0 Votes contre : 0 Non-participation : 0 Suffrages exprimés : 31
<u>Secrétaire de séance :</u> M. Edgar JONQUET	
<u>Rapporteur :</u> Mme le maire	

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Laurence BEGEY – M. Christian TANTI – Mme Sylvie CENCI-MACH – Mme Sylvie SOUCHON – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Jean-Paul REYNOIRD – M. Michel TONDUT – Mme Patricia LAZZARO – M. Jean Noël MICHEL – M. Serge IENCO – Mme Nadine GHEVONTIAN – M. Jean CANICIO – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Damien PICCININI – M. Jacques-Olivier GREYAY – Mme Stéphanie DE LA FOURNIERE – Mme Aurélie CAILLOL – Mme Sandy SOCIA – M. Edgar JONQUET – M. Patrick LANGLOIS – M. Rémy CHABAUD – M. Thomas AVELINE.

Avaient donné pouvoir : M. Pierre CAVATORTO à M. Christian TANTI – M. Pierre-Marie SACHOT à M. Jean Noël MICHEL – Mme Virginie HOANG-ROSSI à M. Robert ABELA – Mme Stéphanie PATASCIA à Mme Laurence BEGEY – Mme Nadia PUTZOLU à M. Patrick LANGLOIS.

Absents : Mme Patricia DELCAMBRE COPILLET – Mme Hélène THUDO.

Objet : Approbation de principe du projet « Les Agassouns » de réalisation de six logements sociaux en PLAI Adapté et soutien aux démarches de financement et d'agrément.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la concertation interne et l'historique des comités de pilotage du projet, notamment les orientations actées lors de la séance d'arbitrage technique et financier du 11 mai 2026 ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission des finances du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (CD13) en date du 30 mars 2026 concernant le volet d'accompagnement de l'association APAR ;

Vu la réunion de la commission aménagement en date du 17 juin 2026 ;

Considérant la volonté de la commune de Cabriès de favoriser le développement d'une offre de logements adaptés aux publics les plus fragiles ;

Considérant l'intérêt général que présente cette opération au regard des objectifs de mixité sociale, d'inclusion et de diversification de l'offre de logement sur le territoire communal ;

Considérant la nécessité pour l'opérateur SOLIHA de disposer d'un accord de principe de la commune afin de poursuivre les démarches administratives, financières et réglementaires nécessaires à la réalisation du projet ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le principe de réalisation de l'opération « Les Agassouns » comprenant six logements sociaux de type PLAI Adapté sur des emprises foncières appartenant au domaine privé communal ;
- **Affirme** le soutien de la commune à la poursuite de cette opération d'intérêt général destinée à favoriser l'accès au logement des publics les plus fragiles ;
- **Précise** que les modalités définitives de mise à disposition du foncier communal, notamment par la conclusion éventuelle d'un Bail à réhabilitation, ainsi que les engagements financiers de la commune, feront l'objet de délibérations ultérieures spécifiques soumises à l'approbation du conseil municipal ;
- **Autorise** le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le 26 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Edgar JONQUET



Le Maire,

Amapola VENTRON

